

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 10 juin 2015 complétant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Pays de la Loire

NOR : AFSZ1530412A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er} ;
Vu l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Pays de la Loire,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Pays de la Loire :

1. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Thierry GICQUEL, titulaire, M. Michel LE ROC'H, suppléant, désignés par la Confédération générale des travailleurs-Force ouvrière ;

M. Pierre CHEDOR, titulaire, Mme Laurence JOLLY, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

2. Au titre du I (2^o, d) de l'article D. 1432-15 : M. Pierre GODET, titulaire, M. Dominique TIRGOUINE, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

3. Représentant des collectivités territoriales :

a) Au titre du I (3^o, a) de l'article D. 1432-15 : M. Frédéric BEATSE, suppléant, désigné par le président du conseil régional.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique : M. Hervé TESSIER, titulaire, M. Bruno CARRET, suppléant.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 10 juin 2015.

MARISOL TOURAINE